

SÉANCE ORDINAIRE

DU 3 JUIN 2019

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout lundi le 3 juin 2019 à 19H30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

MAIRE : Mario St-Louis

CONSEILLERS(ÈRES) : Louise Rioux
Jonathan Rioux (arrive à 19h36)
Jocelyn Côté
Mireille Gagnon
Gisèle Saindon

ABSENT : Éric Veilleux

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente.

.....

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

2019-06-84

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 14 Divers demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019
4. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
5. Rapport du Maire
6. Réunion des maires
7. Caisse Desjardins des Basques / Carte de dépôt
8. Soutien au projet de Loi C-429 pour une absence totale de déchets d'emballage
9. Abrasif pour chemin d'hiver
10. Résultats soumission / Entretien des stationnements
11. Cession de terrain /Monsieur Daniel Denis / lot 5 547 600
12. Voirie
 - Fauchage le long des routes de la Municipalité
 - Clôture fontaine de pompier rue Principale
 - Afficheur de vitesse solaire
 - Tracteur
13. Pompier
 - Citerne
 - Salaire Intervention Saint-Éloi
14. Divers
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

.....

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

La directrice générale présente le dernier procès-verbal.

2019-06-85

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus soit accepté par notre conseil.

.....

2019-06-86

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à Saint-Éloi ce 3 juin 2019.

Annie Roussel, dir. gén./secr.-très.

Adopté à l'unanimité

.....

2019-06-87

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

Monsieur le conseiller Jonathan Rioux prend son siège. Il est maintenant 19h36.

Il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 06-2019 des comptes payés soit accepté au montant de \$5 325.53 et que le bordereau numéro 06-2019 des comptes à payer soit accepté au montant de \$32 926.05 par notre conseil et que la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement.

.....

2019-06-88

5. RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire, Mario St-Louis, fait lecture du rapport du maire tel que prévu par la loi modifiant certaines dispositions législatives. Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent rapport soit accepté par notre conseil. Ledit rapport sera envoyé à chaque résidence sur le territoire de notre municipalité et classé aux archives.

.....

6. RÉUNION DES MAIRES

La directrice générale informe les membres du conseil que la réunion des maires aura lieu le 19 juin 2019 à 19h30 à la salle Adélarde-Godbout. Toute la population est invitée à venir y assister.

.....

2019-06-89

7. CAISSE DESJARDINS DES BASQUES / CARTE DE DÉPÔT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi nomme la Directrice générale Madame Annie Roussel pour effectuer les dépôts de la Municipalité de Saint-Éloi à la Caisse Desjardins des Basques et par le fait même demande une carte de dépôt.

.....

2019-06-90

8. SOUTIEN AU PROJET DE LOI C-429 POUR UNE ABSENCE TOTALE DE DÉCHETS D'EMBALLAGE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi attire l'attention de la Chambre sur ce qui suit :

Que les déchets excessifs causent de graves dommages environnementaux et écologiques et que les sites d'enfouissement coûtent plus de 3 milliards de dollars par année aux municipalités canadiennes;

Que les producteurs doivent assumer la responsabilité des déchets qu'ils produisent et que la responsabilité de réduire les déchets ne peut incomber uniquement au consommateur;

Que seulement 11% des plastiques sont recyclés au Canada et que l'utilisation d'emballages non recyclables ou difficiles à recycler rend le recyclage plus difficile pour les consommateurs et les groupes de recyclage;

Que le Canada ait piloté la création de la Charte des plastiques océaniques du G7 en s'engageant à ce que les plastiques soient réutilisables, recyclables ou récupérables dans leur totalité d'ici 2030, mais nous ne disposons d'aucune législation fédérale pour appuyer cette cible de réduction des déchets;

Qu'une action réelle s'impose d`s maintenant pour progresser vers un Canada sans déchets;

C'est pourquoi notre municipalité appuie le projet de loi C-429 sur l'emballage plastique.

.....

9. ABRASIF POUR CHEMIN D'HIVER

Considérant que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé aux Entreprises Camille Dumont inc. de faire une offre afin de combler nos besoins d'abrasif pour l'hiver 2019-2020;

Considérant que les membres du conseil ont pris son offre en considération et qu'ils lui demandent que soit fait une réserve d'abrasif constituée de **750** tonnes de sable ainsi que le transport et le mélange de **60** tonnes de sel;

Considérant que le sable utilisé soit adéquat lors de l'utilisation et qu'il respecte les normes du Ministère des Transports;

Considérant que **le sel sera payé par la Municipalité** sur production de la facture originale et livré sur le site indiqué par l'entrepreneur;

Considérant que l'abrasif sera transporté à l'intérieur de l'entrepôt situé au 181, rue Principale Ouest, Saint-Éloi (Québec), G0L 2V0 et qu'il **sera mis en meule à l'intérieur par l'entrepreneur (porter une attention spéciale à ne pas mettre de sable après les panneaux de contreplaqué "plywood" visés après le bâtiment intérieur)**;

Considérant que la Municipalité demande que le matériel utilisé pour fabriquer l'abrasif doit être exempt de toute matière organique et végétale et devra répondre à la granulométrie, ci-jointe. À cet égard, **un rapport de granulométrie de l'année devra être transmis à la municipalité.**

Ce rapport doit venir d'un laboratoire reconnu, ayant exécuté les essais nécessaires conformément aux exigences de la dernière édition du cahier des charges et devis généraux du Ministère des Transports du Québec. Avant l'acceptation des matériaux, la municipalité pourra faire effectuer des essais qualitatifs sur ces derniers.

Granulat pour abrasif

a) Humidité

Le taux d'humidité de l'abrasif devra contenir un taux d'humidité inférieur à 5%

b) Granulométrie

La granulométrie des abrasifs doit tenir compte des spécifications suivantes :

TAMIS	SABLE TAMISÉ % PASSANT
10 mm	100
8 mm	-
5 mm	95-100
2,5 mm	-
1,25 mm	0-70
630 um	0-50
315 um	0-35
160 um	0-15
80 um	0-5

Considérant que l'entrepreneur devra avertir l'ouvrier municipal ou la directrice générale deux journées à l'avance avant d'effectuer le contrat du transport et de la fabrication afin de faire vérifier deux voyages au hasard et que l'ouvrier municipal pourra être présent lors du transport pour constater la quantité exacte des chargements;

Considérant que les travaux devront être complétés au plus tard **le 30 octobre 2019;**

Considérant que si l'entrepreneur est en défaut de réaliser les travaux dans le délai stipulé aux présentes, la Municipalité pourra imposer, à titre de pénalité, un montant de **500\$** par jour de retard. Ces pénalités sont acquises de plein droit et sont prélevées à même les sommes dues par la Municipalité ou, si aucune somme n'est due par elle, par les procédures légales contre l'adjudicataire.

À ces causes,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi engage Les Entreprises Camille Dumont inc. au montant de 8827.50\$ plus taxes en respectant les conditions énumérées ci-dessus.

.....

10. RÉSULTATS SOUMISSION / ENTRETIEN DES STATIONNEMENTS

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé des soumissions sur invitation concernant l'entretien des stationnements pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi le 29 mai 2019 à 15h00 au bureau de la municipalité devant Monsieur le maire, Madame la Directrice Générale et un entrepreneur;

Attendu qu'un soumissionnaire a répondu à notre demande;

Attendu que le soumissionnaire et le prix sont les suivants;

Aménagement Benoît Leblond:

Prix	2019-2020 : \$14 200 plus taxes
	2020-2021 : \$14 910 plus taxes
	2021-2022 : \$15 655.50 plus taxes

Attendu que les membres du conseil considèrent que la soumission est trop élevée par rapport aux années antérieures;

À ces causes,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi refuse la soumission d'Aménagement Benoît Leblond de Trois-Pistoles et demande à la Directrice générale de retourner en soumission.

.....

11. CESSION DE TERRAIN / MONSIEUR DANIEL DENIS / LOT 5 547 600

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder à la cession du lot #5 547 600 du Cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE cette parcelle est située dans la zone agricole de la municipalité de St-Éloi;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance de l'ensemble du projet soumis;

ATTENDU QUE des activités de nature agricole sont implantées sur le site visé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Éloi cède à titre gratuit à Monsieur Daniel Denis le lot #5 547 600 du cadastre de la Paroisse de Saint-Éloi;

2019-06-92

2019-06-93

Que le projet du demandeur n'apportera aucune contrainte aux activités agricoles existantes ni à leur développement en matière environnementale;

Que Monsieur Mario St-Louis, maire et Madame Annie Roussel, directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour procéder aux transferts en faveur de Monsieur Daniel Denis devant le notaire choisi par Monsieur Denis;

Que tous les frais relatifs à cette cession seront à la charge du cessionnaire.

.....

12. VOIRIE

OUVERTURE DES SOUMISSIONS / FAUCHAGE LE LONG DES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ

2019-06-94

Considérant que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé à Monsieur André D'Auteuil de faire une offre pour le fauchage le long des routes de la municipalité pour l'année 2019 et ne pas inclure la partie de la Route de la Station du village vers la Route 132.

Considérant que la municipalité demande à Monsieur D'Auteuil de passer deux coups de faucheuse le long des chemins asphaltés et un coup de faucheuse le long des chemins de terre.

Considérant que les membres du conseil ont pris son offre en considération;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi engage M. André D'Auteuil pour effectuer le fauchage des chemins municipaux durant les semaines du 3 au 19 juillet 2019 au coût de 1300\$ plus taxes. Ceci étant un montant forfaitaire pour effectuer tout le fauchage des chemins municipaux tel que demandé dans la résolution.

.....

CLÔTURE FONTAINE DE POMPIER RUE PRINCIPALE

2019-06-95

Attendu que Madame la Directrice générale et Monsieur Denis Filion, employé municipal, explique aux membres du conseil l'état de la clôture autour de la fontaine des pompiers situé sur la rue Principale Ouest :

Attendu que Madame la Directrice générale informe les conseillers que Monsieur Filion a été s'informer pour avoir des prix pour l'achat de trois rouleaux de clôture de 50 pieds de long par 6 pieds de haut afin de remplacer celle déjà existante;

Après discussion,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité fera durant l'année le couvert en épinette rouge et isolera le cabanon incendie. Les membres du conseil demandent à la Directrice générale de contacter des personnes et de mettre un mot dans le rapport municipal pour se procurer plus ou moins 53 billots d'épinette rouge, 24 pieds de long par 8 pouces de diamètre le plus rapidement possible afin de pouvoir recouvrir le couvercle le plus tôt.

.....

AFFICHEUR DE VITESSE

La Directrice générale informe les membres du conseil d'une correspondance reçu du Centre de services partagés du Québec concernant un afficheur de vitesse.

.....

TRACTEUR

Les membres du conseil discutent d'une possibilité d'acquérir un tracteur pour faire l'entretien des stationnements durant le prochain hiver.

.....

13. POMPIER

CITERNE

2019-06-96

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a fait une demande de soumission sur invitation concernant la fabrication et la pose d'un réservoir sur un camion incendie;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi le 1^{er} mai 2019 à 15h00 au bureau de la municipalité devant Monsieur le maire, Madame la Directrice générale et quelques citoyens;

Considérant que suite à l'ouverture des soumissions, la municipalité a fait vérifier l'état du frame du camion par un garage;

Considérant que le garagiste nous a informé que l'état du frame du camion est très avancé;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi refuse la soumission de l'Atelier de Soudure Gilles Roy inc. et demande à la Directrice générale de modifier le cahier des charges et de retourner en soumission public pour la location-achat d'un camion-citerne incendie usagé par crédit-bail.

.....
SALAIRE INTERVENTION SAINT-ELOI

2019-06-97

Il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Saint-Éloi modifie le salaire des pompiers lors d'intervention dans la municipalité de Saint-Éloi. La Municipalité paiera à compter de maintenant 2 heures minimums par intervention sur le territoire de la municipalité de Saint-Éloi pour chaque pompier présent.

.....
14. DIVERS

Nil

.....
15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question a été posée concernant le jeu de shuffleboard et de croquet.

.....
16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-06-98

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Louse Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 21h00.

Mario St-Louis, maire
Mario St-Louis, maire

Annie Roussel, Directrice générale
Annie Roussel, dir.gén./secr.trés.